



Communiqué – Manifestation du 21 septembre 2019

L'observatoire parisien des libertés publiques rappelle que la liberté de réunion pacifique, ainsi que le droit de manifester, sont des libertés fondamentales essentielles dans une société démocratique, et qu'il appartient aux autorités publiques de les garantir, au moyen de dispositifs adaptés.

Ses équipes, qui étaient présentes lors de la « marche pour le climat et la justice sociale » du 21 septembre 2019, déplorent les atteintes réitérées à ces libertés.

L'observatoire a pu constater dès le début de la manifestation aux abords du jardin du Luxembourg, à proximité immédiate de groupes de manifestants, le déploiement d'un dispositif de maintien de l'ordre quasi-militarisé, caractérisé par une présence massive des forces de l'ordre lourdement équipées et quadrillant les rues.

Au fil du parcours, l'observatoire a constaté l'emploi d'armes dites « matériels de guerre » telles que le LBD-40, dont il est rappelé que l'usage hors-cadre et sans respect des distances minimales cause des blessures irréversibles.

Il constate par ailleurs la persistance du déploiement de forces de police non spécialisées dans le maintien de l'ordre, en particulier la BRAV-M et la brigade anti-criminalité, dont l'intervention demeure manifestement inadaptée.

Le déploiement systématique de ces dispositifs interroge, en particulier sur son adéquation avec des rassemblements organisés par des associations identifiées comme "non violentes" (ANV, par exemple, en est l'acronyme) et préalablement déclarés en préfecture.

Il a également été relevé, aux abords du parc de Bercy, l'usage de gaz lacrymogènes de manière indifférenciée par des forces de l'ordre sur la foule, y compris sur des familles installées dans le parc.

L'observatoire rappelle que la survenance de troubles à l'ordre public ne saurait conférer aux forces de l'ordre la faculté d'intervenir sans discernement et de manière disproportionnée.

Le comportement des forces de l'ordre lors de cette manifestation s'inscrit dans le prolongement de celui observé depuis plusieurs mois, et illustre l'absence de stratégie de désescalade ainsi que la persistance de comportements individuels des forces de l'ordre incompatibles avec le respect de leurs principes déontologiques, ce que l'observatoire déplore.

L'observatoire parisien des libertés publiques poursuit son travail de collecte d'informations et de recueil de témoignages, en vue de la publication d'un rapport périodique. Dans le même sens, l'observatoire ne manquera pas de répondre aux sollicitations du groupes d'experts indépendants mandatés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, dont une deuxième visite en France est prévue début novembre 2019.